

Vivre sans le capitalisme ? La politique et l'inconscient

Vivre sans le capitalisme, en enlevant, pour le moment, le point d'interrogation, cela veut dire que nous recherchons une légitimation et une légitimité sociales et politiques aux deux sens du terme politique : le politique et la politique, qui ne soit pas non seulement sous l'emprise des idéologies et des pratiques de la société moderne, mais non plus sous l'emprise du capitalisme, de ses idéologies et de ses pratiques spécifiques renforcées par celles de la modernité. Légitimation et légitimité sociales et politiques veut dire, définition simplifiée, que nous tentons quotidiennement et plus largement dans le temps, de vivre en commun, en nous opposant ou en nous « aimant », dans l'un et l'autre cas sans nous massacrer. Je reviendrai sur « aimer » qui peut conduire aussi au massacre. Le vivre en commun n'exclut pas le distinct, voire le séparé.

Le point d'interrogation : il vaut signifier d'emblée que ce que j'appelle la légitimation et la légitimité sociales et politiques (au sens du politique) sont approximatives. Vivre sans le capitalisme avec point d'interrogation veut dire qu'aujourd'hui le capitalisme est là, et pas seulement le capitalisme économique, mais celui social, culturel, politique (aux

deux sens du terme). Par rapport à lui, il y a 1/ ceux et celles qui l'acceptent, le font leur considèrent positivement la société moderne comme capitaliste 2/ ceux et celles qui, sans être capitalistes (au moins économiquement), acceptent et font leur l'esprit du capitalisme dans son ensemble, culturellement, socialement et politiquement. Ce sont ceux et celles qui appartiennent à une partie de la classe bourgeoise et du haut de la classe moyenne 3/ ceux et celles ne l'acceptent pas, même dans son esprit, mais qui s'y résignent. Ils/elles continuent à penser que, qu'on le veuille ou non, la société moderne est capitaliste 4/ ceux et celles qui le refusent, lui résistent, luttent contre lui, et le petit nombre qui lui fait carrément la guerre (une guerre pour le moment de guérilla).

Le capitalisme social, économique, culturel et politique, je le définis, en empruntant pour mon propos cette définition à Marie Laure Dimon, comme un « au delà de la perversion ».

Venons-en au sous-titre. L'inconscient : en fait, par précaution, je n'emploie pas le mot. je le remplace par implicite. Mais mon propos est bâti au fond autour de cinq postulats venus de Freud et de la psychanalyse.

1/ La pulsion de vie et celle de mort sont communes à tous les êtres humains

2/ La pulsion de mort, lorsqu'elle investit un objet quel qu'il soit, y compris un objet humain (un corps humain), met des limites à la pulsion de vie, l'empêche de déborder, de s'étendre au point que cette pulsion de vie en vienne à détruire à faire disparaître l'objet, notamment l'objet humain (le corps).

3/La pulsion de vie résiste à la pulsion de mort. Elle l'empêche de déborder, de s'étendre au point de faire disparaître, de détruire l'objet, notamment l'objet humain (le corps)

4/ Il faut retenir selon nous cette note de Freud dans *Malaise dans la Civilisation* et dans *Essais sur la théorie sexuelle* : les sociétés anciennes privilégiaient la pulsion, les sociétés modernes privilégient l'objet. Il faut prendre en compte, dans l'investissement d'objet, y compris de l'objet humain (le corps), la sollicitation d'objet : l'objet sollicite la pulsion, la pulsion sollicite l'objet. Dans les sociétés anciennes, la pulsion sollicitait plus l'objet, dans la société moderne, l'objet sollicite plus la pulsion. Je caractérise l'objet comme objet concret naturel (un arbre une fleur), comme objet concret fabriqué (une casserole), comme objet réel (un groupe, un(e) individu(e) humain(e)), comme objet abstrait (le contenu d'un livre, l'expression d'une pensée), comme objet fantastique (construit par un imaginaire humain individuel et/ou collectif).

5/ Les degrés d'excès légitimants et légitimes dans le social, l'économique, le culturel, le politique et la politique et les degrés d'excès délégitimants, illégitimants et illégitimes se donnent comme processus et états de légitimation et de légitimité, processus de légitimation et états de légitimité, mais aussi comme processus et états de délégitimation, d'illégitimation et d'illégitimité. La mesure de la légitimation et de la légitimité, de la délégitimation, de l'illégitimation et de l'illégitimité se fait par deux processus et états de légitimation et de légitimité : la responsabilité collective et individuelle et la justice collective. La responsabilité collective individuelle mesure les degrés d'excès légitimes ou/et illégitimes dans les processus et états de légitimation et de légitimité y compris en elle-même avec les autres, la justice estime, par les plateaux de la balance qui bougent toujours, qui ne sont jamais immobiles, la dose collective de légitimation ou d'illégitimation, de légitimité ou d'illégitimité dans les pensées et les actes et les oeuvres. Les degrés d'excès légitimants et légitimes ou ceux d'excès délégitimants, illégitimants et illégitimes sont décidés, choisis, jugés par le libre arbitre conscient collectif et individuel.

Les degrés d'excès de la pulsion de vie et de la pulsion de mort sont des doses du pulsionnel que nous

introduisons inconsciemment dans la constitution et l'institution du pouvoir, de la volonté et du désir. Ils s'explicitent au niveau du libre arbitre - sauf cas individuels graves - en franchissant ou non la « ligne rouge » que cette explicitation leur indique entre le légitime et l'illégitime, autrement dit entre les degrés d'excès de légitimation et de légitimité et les degrés d'excès de délégitimation, d'illégitimation et d'illégitimité sociales et politiques. Si par choix, décision, jugement toujours explicites, ils ne franchissent pas la « ligne rouge », ils demeurent collectivement et approximativement légitimants et légitime explicitement ; s'ils franchissent la « ligne rouge », ils deviennent explicitement, individuellement et collectivement, délégitimants, illégitimants et illégitimes.

Voilà pour l'inconscient devenant conscient.

Le politique et le social : le politique se distingue de la politique. il est constamment oublié par les chercheurs et dans la vie courante, bien que reconnu implicitement et pratiqué. Le problème c'est que, alors que nous sommes en société moderne, on parle immédiatement, même si on est laïc (ce qui ne veut pas dire sans religion) de bien et de mal, de faute, de repentance, de rédemption, etc; Or, dans la société moderne, même si les processus et états de légitimation et de légitimité (dont je vais parler)

sont d'origine religieuse, ils ont changé radicalement de signification et de sens. Autrement dit, ce qu'on appelle couramment éthique, morale, déontologie, ne réfèrent plus, dans les sociétés modernes, collectivement ou individuellement à des entités à l'extérieur de l'humain (mythes, ancêtres, figures extrinsèques dans les religions athées: confucianisme, bouddhisme, etc), mais elles réfèrent au politique, que l'on soit confessionnalisé ou non. Et c'est aujourd'hui, dans les meilleurs des cas, des individus et des petits groupes confessionnalisés qui rappellent à celles et à ceux qui donnent aux éthiques et aux morale civiles/civiques une référence pseudo-religieuse, ou religieuse, qu'il est impossible, dans une société moderne, de se référer publiquement aux grandes religions monothéistes ou à d'autres types de religion ou de religiosité.

Je vais essayer de cerner ce qu'est le politique, en rappelant qu'il est toujours indéterminé - contrairement aux religions - et approximatif dans sa légitimation et sa légitimité, ce qui ne veut pas dire qu'il comporte nécessairement une part de délégitimation, d'illégitimation et d'illégitimité, mais que le pulsionnel le travaille et peut toujours le faire plus ou moins basculer vers le délégitimant, l'illégitimant et l'illégitime.

1/D'abord il se montre explicitement et par écrit dans le droit, la loi, et la jurisprudence, c'est-à-dire les jugements des tribunaux, des Cours et Conseils

2/ Il se manifeste également explicitement et par écrit dans les droits (qui peuvent, comme c'est le cas en France depuis 1958 servir, comme déclaration des, droits, de préambule à la Constitution). Avant même 1788 aux Etats Unis, et 1789 en France, le politique se manifestait dans le droit naturel qui comportait par exemple la résistance à l'oppression. Les droits se sont internationalisés en 1948 avec la déclaration des droits de l'ONU à laquelle adhèrent tous les Etats-nation de la planète.

3/Implicite, le politique s'explicité dans ses composantes que j'appelle des processus et états de légitimation et de légitimité (processus de légitimation, états de légitimités). Je prétends, c'est au moins mon hypothèse, que ces processus et états de légitimation et de légitimité, tous les êtres humains, à toute époque et en tous lieux, individuellement et collectivement, les ont connus et les connaissent, même s'ils font référence à un extérieur à l'humain, c'est-à-dire, je vais y revenir, à l'une des formes du sacré. De nos jours, ils font référence à l'autre forme du sacré, celle intérieure à l'humain, et inspirent le droit et les droits écrits.

Ces composantes du politique dites aussi processus et états de légitimation et de légitimité sont, a minima, le permis et le défendu, le sacré, le don, le renoncement-sacrifice.

Je ne parlerai ici, faute de temps, que du sacré. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait Durkheim, le fondateur de la sociologie, le sacré et la religion. Le sacré mythique, ancestral divin polythéiste ou monothéiste ou des religions athées est extérieur à l'humain. Il est fondé sur le don de mythes, ancêtres dieux et Dieu, ou figures divinisées, aux humains et sur la dette des humains vis à vis de ces entités extra-humaines. Le sacré intérieur à l'humain est fondé sur le don d'humains précédant ceux et celles qui suivent dans les générations et sur la dette des humains qui suivent dans les générations vis à vis de ceux qui les ont précédés. mais cette dette n'est pas redevable à ceux qui les ont précédé, mais due et donnée à ceux qui vont suivre . Pour cette définition du sacré moderne, je m'appuie sur le livre de Maurice Godelier L'énigme du don et sur des travaux d'Alain Caillé et de Marcel Gauthier.

A partir de ces composantes a minima du politique ou processus et états de légitimation et de légitimité sociales et politiques, d'autres composantes du

politique, qui sont aussi des processus et des états de légitimation et de légitimité apparaissent :

a/l'autorité qui puise sa signification et son sens dans ces composantes minimales du politique que je viens d'évoquer. Je rappelle que l'autorité, avant d'être la légitimation du pouvoir et du pouvoir de contrainte, est légitimation des institutions, des rapports et des liens sociaux et politiques implicitement et explicitement.

b/l'altérité qui est ou n'est pas le fait de considérer un être vivant comme un être humain, comme un Autre

c/ la reconnaissance qui, par l'autorité, reconnaît un être humain dans son statut et sa fonction sociale et politique

d/la réciprocité qui, implicite, peut explicitement enclencher l'échange

e/ le rapport à autrui qui rend possible le pouvoir de donner et celui de recevoir

f/l'identité qui, par l'exclusion, inclut objets et objets humains dans un groupe humain. L'identité peut être le même, l'identique, (identification), mais elle est surtout l'autre, le différent en moi et en nous, sans lequel mon, notre identité n'existerait pas. On peut y ajouter la « nationalité » qui est l'appartenance d'un être humain à un sol., autre-

ment dit son investissement dans ce sol et pas dans un autre ou dans deux sols et pas dans d'autres
g/l'égalité (les êtres humains savent qu'ils ont tous été dans le ventre d'un autre être humain)

h/la liberté qui est l'écart, l'espace entre le désir et les composantes implicites et explicites du politique, dites processus et états de légitimation et de légitimité, dites aussi loi symbolique réelle. La liberté est, toujours et partout, a minima, l'écart, l'espace entre le désir et la loi symbolique/réelle implicite et explicite inspirant le droit et les droits écrits

i/la fraternité que je définirais, d'après Freud, comme la familiarité résultant de l'égalité dans les rapports et les liens sociaux. et politiques. implicites et explicites.

k/ la responsabilité et la justice, je l'ai dit, sont des processus et des états de légitimation et de légitimité, des composantes du politique dans sa loi symbolique/réelle qui mesurent l'une les degrés de pulsion investis légitimement ou illégitimement dans l'objet et notamment dans l'objet humain (responsabilité ou irresponsabilité), l'autre l'état en excès légitime ou illégitime, dans ou hors du bougé approximatif des plateaux de la balance. La justice est toujours approximative comme l'égalité (summa jus, summa injuria, et l'on pourrait dire, en latin de cuisine, somma égalitas, summa inégalité).

4/La transgression : elle est sociale et politique (aux deux sens du terme politique). C'est le franchissement de la « ligne rouge », le passage conscient par le libre arbitre collectif et individuel du légitimant et du légitime au délégitimant, à l'illégitimant et à l'illégitime. Mais il peut exister dans le long terme des transgressions légitimantes et légitimes (la désobéissance civile, les occupations d'usine) ; elles sont apparues à partir du moment où le sacré extérieur à l'humain s'est doublé en quelque sorte du dispositif sacré intérieur à l'humain. Ce dernier, dans les sociétés modernes, avec l'accord de tous ou presque, y compris de la plupart des individus et des groupes confessionnalisés, y prédomine.

Deux points à rappeler : si les processus et états de légitimation et de légitimité changent radicalement de signification et de sens avec l'apparition du dispositif sacré intérieur à l'humain, ils demeurent les mêmes que ceux du dispositif sacré extérieur à l'humain. Celui-ci a prévalu sur toute la terre pendant des millénaires. Il faudra bien un jour commencer à expliquer comment et pourquoi, avec des hypothèses plus complexes que celle de Françoise Héritier (l'enfant invisible, puis visible, que l'être humain-père veut, désire garder dans sa descendance) ou la mienne, un peu farfelue : la visibilité

du phallus-penis et l'invisibilité de l'uterus, l'instabilité des deux, l'un dans l'érection visible, l'autre dans l'humidification invisible, au niveau du plaisir et de la jouissance pas seulement physique, mais, si j'ose dire, psychique.

Deuxième point : On le sait, il y a tolérance (autre processus et état de légitimation et de légitimité à étudier) du dispositif sacré intérieur à l'humain vis à vis du dispositif sacré extérieur à l'humain à condition que les individus et les groupes se référant au dispositif sacré extérieur à l'humain reconnaissent et fassent leur, dans la mesure du possible, le dispositif sacré intérieur à l'humain.

4//le politique implicite et explicite avec ses composantes implicites et explicites s'implique au social, tout en demeurant à distance de lui. De même le social s'implique au politique, tout en le maintenant et se maintenant à distance de lui.

Le social, c'est implicitement le pouvoir, la volonté et le désir, explicitement le libre arbitre, les attitudes et comportements, l'échange, le pouvoir, la volonté et le désir explicites nés de l'échange, le rapport à autrui, le pouvoir, la volonté, le désir nés du rapport à autrui, les rapports et les liens sociaux et politiques, les actes et les oeuvres.

Un exemple peut illustrer ce que je viens de dire sur le politique, son implication au social tout en

demeurant à distance de lui et sur l'implication du social au politique tout en se maintenant à distance de lui . Prenons une association. Elle ne commence pas réellement le jour où le président ou la présidente vient déposer ses statuts à la préfecture. Elle suppose qu'auparavant se constitue peu à peu un groupe de camarades ou/et d'amis dont les membres décident, ensemble et chacun pour soi, de poursuivre, c'est le cas de le dire d'un point de vue social et politique, un but commun, une finalité commune. Chaque individu(e) et tout(e)s décident, selon leur pouvoir, leur volonté et leur libre arbitre individuels et collectifs, de se réunir chez l'un ou l'une d'entre eux ou elles ou dans un lieu non privatif. Les premières réunions visent à préciser entre les membres, quelles que soient leur origine sociale, leur statut, leur fonction, leur sexe, leur âge, leur nationalité, etc., les points de départs, les processus, les choix, selon les pouvoirs les volontés, les désirs de chacun et de tous ; il peut s'agir de fabriquer un objet, de protéger des humains, des animaux, ou des plantes ou de rapprocher la psychanalyse et l'anthropologie, ou de mieux faire connaître la signification, le sens et les pratiques du don pour l'échange ou du don pour recevoir. Ces premières réunions mettent en place les échanges entre les membres du groupe et l'extérieur, les sta-

tuts et fonctions de chacun(e) dans le groupe, les mises en oeuvre de chacun et de tous et les productions à prévoir de la future association, selon le but et la finalité que le groupe s'est donné. A ces premières réunions, chacun (e) s'efforce de venir et d'arriver à peu près à l'heure. Durant les premières réunions, se font, entre les membres du groupe, des échanges de paroles, de gestes, de sourires, de rires. La liberté de tous se manifeste par le désir de parler en étant ensemble, chaque liberté individuelle se manifeste par le désir et la demande de parler ou par le choix de se taire ou par l'obligation que chacun s'impose de garder, un temps, le silence pour que les autres puissent parler. Ces individu(e)s ensemble se donnent le spectacle de leur camaraderie ou de leur amitié et la donnent en quelque sorte comme preuve de ce que cette camaraderie ou cette amitié sont à d'autres qui les connaissent et savent qu'ils se réunissent ensemble et dans quel but. Les leaders, ceux et celles à qui le groupe et chacun de ses membres font suffisamment confiance sont désignés comme président ou présidente, secrétaire ou trésorière. Les membres du groupe ont renoncé, les uns et les autres, à d'autres activités possibles pour travailler ensemble. Pendant les premières réunions, ils ont pu parler, chacun et tous, d'eux-mêmes et des autres, celles et ceux qui ne sont pas

là et qu'ils connaissent bien ou moins bien. Ils ont pu parler de ce qu'ils se permettent ou ne se permettent pas, de leurs convictions reçues et à transmettre, de ce qu'ils se donnent et donnent dans leur vie individuelle et sociale, de ce à quoi ils renoncent. Ils ont pu parler de ce qu'ils peuvent, veulent et désirent chacun dans le groupe de camarades et/ou d'amis qu'ils forment. Ils ont pu échanger, des informations, des actes, des choses, selon la finalité, le but poursuivi par le groupe. Alors peut être déposé à la préfecture les statuts du groupe comme association, qui en fait une association loi 1901 publique. Les réunions vont se poursuivre désormais officiellement, à un rythme fixé, avec chaque année une assemblée générale et la réunion d'un conseil d'administration. Président(e), secrétaire et trésorier(ière) peuvent être annuellement renouvelés par les membres de l'association.

Ces degrés d'excès du pulsionnel peuvent demeurer dans la légitimation et la légitimité sociale et politique approximative par rapport aux responsabilités individuelles et collectives et par rapport à la justice collective (les plateaux de la balance qui bougent toujours, mais ne se haussent pas par trop d'excès ou ne fléchissent pas par défaut d'excès)

Lq délégitimation sociale et politique peut apparaître dès les premières réunions du groupe, par le

manque d'assiduité ou la venue avec de grands retards de certains membres. L'illégitimation sociale et politique peut se manifester également, dès ces premières réunions, par des procédés d'intimidation, de violences en paroles ou par écrit, d'injures entre certains membre du groupe. Si l'association parvient néanmoins à se créer, la délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité sociales et politiques peuvent se poursuivre de la même manière ou augmenter par le refus ou l'oubli de donner, par échange ou pour que d'autres reçoivent, par refus ou oubli de certains membre de l'association de transmettre à ceux et celles qui reçoivent ce qui leur a été donné et qu'ils doivent à d'autres qu'eux-mêmes, enfin par non respect de l'autorité qu'ils ont eux-mêmes contribué à instituer, celle du président ou/et du secrétaire, par la non reconnaissance de leur statut et fonction à des membres de l'association, par la dénégation plus ou moins poussée de son but et de sa finalité, ce qui lui enlève peu à peu son identité par rapport aux autres associations, par la prétention à l'égalitarisme et à la justice absolue par le droit, créatrice de hiérarchie fixe, par la mise en cause, en déniait à l'association son, droit, ses droits et les composantes de la loi symbolique/réelle auxquels elle se réfère plus ou moins implicitement, de sa liberté

d'association et la liberté des individus qui sont ses membres, par effacement d'une familiarité inhérente à l'égalité approximative, par un déni plus ou moins affirmé de la responsabilité de l'association et de celle de ses membres quant à son but et sa finalité, enfin par les abus de pouvoir implicites et explicites, ceux explicites pouvant tomber sous le coup de la loi juridique et pénale, par la volonté de puissance et de toute puissance d'un ou de quelques-uns de ses membres, , par des désirs illimitants et illimités non référés à la loi qu'elle soit juridique, celle des droits, ou celle symbolique réelle. Désirs qui font retour au pulsionnel vie et mort, où la pulsion de mort ne limitant plus suffisamment la pulsion de vie et celle-ci ne résistant pas suffisamment à la pulsion de mort, ce pulsionnel peut détruire et détruit effectivement des associations, c'est-à-dire les fait disparaître du temps et de l'espace politique (au deux sens du terme : le politique et la politique) où elles avaient pris place et où elles remplissaient leur fonction.

Voilà pour le politique et le social.

la politique :1/ elle est rupture consciente, délibérée, choisie par le le libre arbitre collectif et individuel. Elle est rupture avec le social. Entre le social et la politique, il n'y a pas échange. Elle est rupture consciente effectuée par les citoyens et citoyennes

d'un Etat-nation. Ils désignent, par leur vote des individus pour les représenter dans les collectivités territoriales et au Parlement. Ils en désignent un, au suffrage universel, pour les représenter nationalement et internationalement.

La politique est rupture consciente, délibérée, choisie par le libre arbitre, rupture avec le politique. Elle est la transformation du politique (qui, dans les états et processus de légitimation et de légitimité et dans sa partie explicite écrite, le droit et les droits, demeure le même) ; mais il se transforme néanmoins en ce que j'appelle le politique de la politique, toujours écrit, mais explicite, public, c'est-à-dire notamment la déclaration des droits comme préambule de la Constitution. Ainsi se sont créés un espace et un temps, celui de la politique non en séparation, mais à distance maximale, par rapport au social et au politique implicites et explicites

La politique est rupture consciente, délibérée, effectuée par le libre arbitre avec le social. Le social rompt avec la politique le rapport de réciprocité implicite et d'échange explicite . Le social donne à la politique des individu(e)s avec lesquels, dans la politique, il n'échangera plus (provisoirement).

2/La politique se manifeste d'abord par la Constitution écrite et votée au suffrage universel. Elle se manifeste par des institutions politiques rendues lé-

gitimes par l'autorité de la Constitution. Elle se manifeste également par les Cours et Conseils qui portent en eux l'autorité politique que leur donne la Constitution.. Cette autorité légitime les institutions politiques (au sens de la politique), celles de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Cette autorité politique des Cours et Conseils, avec leur droit et leur jurisprudence, légitime à ce titre la présidence de la République comme institution politique et l'institution gouvernementale (Premier Ministre et ministres). Elle légitime, au niveau législatif, l'institution du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) Elle légitime les tribunaux administratifs et les tribunaux civils. Au niveau législatif, les députés à l'Assemblée nationale, mais non au Sénat, sont élus au suffrage universel, par un vote des citoyens et des citoyennes. Au niveau administratif, les Cours et Conseils ont des membres nommés par l'exécutif. Au niveau judiciaire, les tribunaux civils, les Cours d'appel et les tribunaux administratifs ont des membres nommés par le gouvernement (premier ministre et ministres)

L'autorité de la Constitution légitime comme institutions les Cours et Conseils dont les membres sont nommés par l'exécutif gouvernemental. Au niveau de l'exécutif, le président de la République est élu au suffrage universel et rendu légitime par l'auto-

rité de la Constitution et par l'autorité politique des Cours et Conseils Il nomme le Premier ministre et celui-ci nomme les ministres (le gouvernement). Ce gouvernement est responsable devant le Parlement, mais pas le président de la République. L'Etat est constitué par le législatif et l'exécutif et représenté nationalement et internationalement par le président de la république. Le pouvoir exécutif contraignant du président de la République et celui du Premier ministre sont légitimants et légitime juridiquement et légalement par l'autorité de la Constitution et par l'autorité politique des Cours et Conseils.

,Je vais présenter en final des degrés d'excès politiques (au sens de la politique venus de la société moderne, degrés d'excès légitimants et légitimes approximativement), des degrés d'excès politiques venus de la société modernes déligitimants, illégitimants et illégitimes, enfin des degrés d'excès politiques (au sens de la politique) venus du capitalisme comme excès global illégitime social et politique (au sens du politique).

I-La légitimation et la légitimité politiques (au sens de la politique) : des excès politiques légitimants et légitimes et leurs effets sur les individus et les groupes de la société

1/Ce qu'il faut mesurer et estimer à travers la responsabilité et la justice politiques (au sens de la politique), et c'est l'une des tâches des sciences sociales qu'elles ne remplissent pas suffisamment, ce sont les choix, décisions, actes légitimants et légitimes produits par la Constitution, par le droit et la jurisprudence, eux-mêmes inspirés par le politique légitime approximatif. Mais ce sont aussi, subjectivement, des degrés d'excès politiques (au sens de la politique) légitimants et légitimes investis par les Cours et Conseils (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour des Comptes relayée par des Cours régionales des Comptes, Conseil économique et social et de l'environnement, Cour de Cassation) dans ces choix, décisions et actes.

2/C'est l'effet ou les effets de ces degrés d'excès politiques légitimants et légitimes sur des groupes et des individus de ce qu'on appelle la société civile comme rapport social global, que les sciences sociales, aidées de la psychanalyse, mesurent et estiment déjà et auraient encore plus à mesurer. et à estimer. L'effet ou les effets de degrés d'excès politiques légitimants et légitimes donnent sens, pour des individus et des groupes, à leur rassemblement sur un même territoire ou sur des territoires différents se référant à la même autorité politique. Le ou les effets de ces degrés d'excès politiques légitimi-

mants et légitimes se font aussi et peuvent être mesurés et estimés par les sciences sociales et humaines, lorsqu'ils « agissent » sur les psychés individuelles et collectives. Se font et peuvent être également mesurés et estimés - mais ce n'est pas aujourd'hui notre sujet - les degrés d'excès sociaux et politiques légitimants et légitimes des pouvoirs(de) et des pouvoirs (sur), des volontés, des désirs implicites, des libre arbitres, des échanges, des pouvoirs de et des pouvoirs sur, des volontés et des désirs explicites individuels et collectifs, des rapports et des liens sociaux et politiques (au sens du politique) collectifs et interindividuels, des paroles, des actes et et des oeuvres. Notons que c'est le travail de l'iNSEE, voire de l'INED de mesurer quantitativement des effets objectifs de choix et de décisions politiques (au deux sens du terme politique)s, ce n'est pas son travail d'en mesurer les effets subjectifs.

3/Les degrés d'excès politiques légitimants et légitimes à mesurer par les sciences sociales ou déjà mesurés dans leur degré de légitimation et de légitimité par les Cours et Conseils relèvent à la fois du subjectif et de l'objectif. Qu'ils soient mesuré objectivement par les Cours et Conseils est une première tâche qui assure la légitimation et la légitimité de la politique et celle, en principe, de ses ef-

fets de légitimation et de légitimité politique sur le social et le politique. En ce sens, la politique *donne* au social et au politique, au nom du politique de la politique. La plupart des décisions, des choix faits dans la politique relèvent de degrés d'excès politiques du pulsionnel collectif et individuel, autrement dit de groupes et d'individus politiques (au sens de la politique). et sont en principe mesurés et estimés objectivement, au nom du politique de la politique, par les Cours et Conseils. Mais le subjectif n'est atteint, dans les meilleurs des cas, que par l'objectif.

4/ Ce que peuvent faire et font déjà les sciences sociales et humaines, c'est de travailler à la fois sur l'objectif et le subjectif : sur des choix, et décisions de l'exécutif dosés de degrés d'excès du pulsionnel, degrés d'excès politiques légitimants et légitimes en référence à la Constitution et à l'institution politique (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat). Elles peuvent le faire également sur les choix et les décisions au niveau du législatif et du judiciaire. Leur autre tâche peut -être aussi de mesurer leurs effets objectifs et subjectifs sur des individus et des groupes dans la société et de renvoyer cette mesure et cette estimation à la politique.

Par exemple, la loi sur le handicap, votée au Parlement en 2005, peut être mesurée et estimée dans ses effets objectifs sur les citoyens et citoyennes en situation de handicap. Les sciences sociales et humaines peuvent analyser le fonctionnement et l'efficacité des Maisons départementales du Handicap si elles ont été créées, le nombre d'embauches de personnes en situation de handicap dans les entreprises de production de biens ou de services, si elles en embauchent, etc. Mais elles peuvent analyser aussi, mesurer et estimer, à l'aune non seulement du droit, des droits, mais de la loi symbolique/réelle, les effets des degrés d'excès légitimants et légitimes du pulsionnel investi par le législateur dans ces applications de la loi sur les personnes en situation de handicap et sur leur entourage.

5/ Si la politique donne au social et au politique, le social et le politique donnent par droits et obligations, à la politique : des services, des paroles, voire des actes. Seraient donc également à analyser par les sciences humaines et sociales les effets des degrés d'excès légitimants et légitimes du pulsionnel investi dans ces services, paroles, actes. Quand un(e) assujetti(e) à l'impôt le paie, quel est l'effet objectif de ce degré d'excès politique (au sens de la politique) légitime sur la politique et le personnel politique ? Mais quel est aussi, sur elle et sur lui,

l'effet subjectif de ce degré d'excès politique légitime ? De la même manière, quel est l'effet objectif et subjectif du paiement de l'impôt sur ceux, celle qui le paient ? Dans l'un et l'autre cas (objectif et subjectif), comment peut-il être mesuré et estimé ?

11-La délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité politiques (au sens de la politique): : des degrés d'excès politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes et leurs effets sur les individus et les groupes de la société

1/ Ces effets de degrés d'excès politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes du pulsionnel investi dans des choix, décisions, actes, sont mesurés et estimés, objectivement, au mieux par l'INSEE et l'INED, d'une manière moins objective par des sondages d'opinion d'entreprises privées. En ce qui concerne le subjectif, c'est-dire les effets subjectifs de ces degrés d'excès délégitimants, illégitimants et illégitimes investis dans des choix, décisions et actes, les sondages d'opinion, sauf lorsque les écarts entre les chiffres sont particulièrement massifs, n'ont aucune signification, ni aucun sens. La réponse donnée le jour X peut être très différente, voire opposée, le lendemain. Les populations sont le plus souvent mal définies :les Français, les femmes, etc.

Ces choix, décisions, actes politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes peuvent aussi être analysés par des experts. Dans ce cas, la mesure et l'estimation des degrés d'excès politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes se réduiront objectivement à celle du degré de réussite ou d'échec en concordance ou en discordance avec les conclusions du ou des experts. Subjectivement et, le plus souvent, objectivement, ces conclusions d'experts demeurent incompréhensibles pour des individus et des groupes du bas de la classe moyenne, de la classe ouvrière et des précaires. Elles sont peu compréhensibles pour une bonne partie du haut de la classe moyenne et ne valent pour la bourgeoisie que par leur efficacité positive ou négative. Un expert mesurant et estimant négative l'importance des réfugiés et étrangers fournit à la bourgeoisie des conclusions positives, « légitimantes » et « légitimes ». S'il mesure et estime positive l'importance de ces réfugiés ou étrangers, il lui fournit des conclusions « délégitimantes », « illégitimantes ». La « vérité » n'étant reconnue que du côté de l'expert et des experts, même dans les sciences sociales et humaines, celles-ci ne mesurent et n'estiment guère les degrés d'excès politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes ni leurs effets sur les individus et les groupes. Un, une sociologue peut ana-

lyser une population sans abri, sans mentionner la délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité de son statut social et politique (au deux sens du terme politique) par rapport au droit, aux droits et à la loi symbolique/réelle.

3/Mais c'est au niveau même du texte constitutionnel que la délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité apparaissent, sans que nul ne se soucie de les mesurer et de les estimer. Par exemple l'article 16 de la Constitution française, déclare qu'en cas menace grave sur le pays, le président de la République reçoit du Parlement les pleins pouvoirs. Cet article, légitime juridiquement et légalement, est délégitimant, illégitimant et illégitime socialement et politiquement, puisqu'il peut instituer une dictature. Si elle advient, les sciences humaines pourront alors toujours essayer d'analyser les effets de cette dictature sur les citoyens et les citoyennes. Je doute qu'elles y parviennent.

4/La délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité se manifestent également au niveau des institutions politiques. Le présidentialisme est un degré d'excès politique délégitimant, illégitimant et illégitime socialement et politiquement (aux deux sens du terme politique), bien qu'il soit légitime juridiquement et légalement. Le pouvoir contraignant du président de la République outrepassé celui du Pre-

mier ministre, Les deux s'appuient sur la majorité au Parlement. Sauf dans le cas où le Premier ministre est issu de la majorité et le président de la République de l'opposition, le Premier ministre ne gouverne que par une sorte de procuration que lui consent le Président de la République, en certains domaines et pas dans d'autres, pour certaines décisions et pas pour d'autres. En principe, par son autorité de président, autorité distincte de son pouvoir rendu légitime par l'autorité politique de la Constitution, par celle des Cours et Conseils comme institutions, le président rend légitime l'institution gouvernementale et le pouvoir du Premier ministre qui, lui-même, par son autorité distincte de son pouvoir, légitime le pouvoir des ministères et des ministres. Or le pouvoir présidentiel, dans la mesure où le droit, les droits et la loi symbolique/réelle inspirent la Constitution ainsi que le droit et la jurisprudence des Cours et Conseils, est lesté en fait actuellement de degrés d'excès politiques délégitimants, illégitimants et illégitimes. L'effet sur les individus et les groupes sociaux et politiques de ce présidentielisme faisant du Premier ministre un « collaborateur » et du Parlement une chambre d'enregistrement, est présupposé par les médias et l'opinion publique, monarchie constitutionnelle, dépolitisation, etc. En fait, ce

présidentialisme demeure à analyser, objectivement et subjectivement, par les sciences humaines et sociales aidées de la psychanalyse.

5/L'impuissance de la politique à donner aux individus précaires et à ceux sans abri une vie sociale et politique, impuissance aboutissant à réduire leur statut au droit d'hébergement, un « pauvre droit », celui, comme les chiens, d'être nourri, logé et abrité, témoigne d'un degré d'excès politiques de délégitimation, d'illégitimation et d'illégitimité sociales et politiques, mais aussi de délégitimation, d'illégitimité légales et juridiques, dont les effets objectifs et subjectifs sur les pauvres et les misérables commencent à être étudiés par les sciences sociales. aussi bien du point de vue du droit et des droits, que de la loi symbolique//réelle . Mais notre impuissance de chercheurs et de chercheuses à être impliqués dans la vie actuelle de ces populations, la conviction qu'un savoir en surplomb peut y suffire délégitime et illégitime en partie les démarches et les approches et tendent à fétichiser les catégories de populations étudiées.

III-La délégitimation, l'illégitimation et l'illégitimité, par le capitalisme, dans la politique

1/A partir de la fin du XIX^e siècle et dans l'époque contemporaine, aucune société moderne n'est par-

venue à devenir réellement une société démocratique (ce qui ne veut pas dire parfaite). Elles sont toutes des sociétés démocratiques-oligarchiques. Tant qu'il n'y aura pas à leur base une démocratie directe, relayée par la démocratie représentative parlementaire avec la séparation des pouvoirs, celle qui existe actuellement dans les sociétés modernes dites démocratiques, elles demeureront oligarchiques.

2/Cet oligarchisme démocratique tient à la hiérarchie fixe, très peu mobile, entre les classes, les catégories de classes, les catégories sociales, celles professionnelles, mais aussi celles de sexe, d'âge, de marques physiques et sociales, dans les sociétés modernes. Elle est entretenue d'une part par une idéologie de la société moderne : celle des aptitudes et des capacités physiques qui donneraient à des individu(e)s, et pas à d'autres, la possibilité de s'élever, de « monter », en constituant en quelque sorte cette hiérarchie et, de générations en générations, en la fixant. Elles sont entretenues d'autre part par cet excès global délégitimant, illégitimant et illégitime qu'est le capitalisme (que je définis ici, dans le cadre de mon propos comme un « au delà de la perversion »). Le capitalisme est évidemment renforcé par l'idéologie des aptitudes et capacités physiques et ses pratiques.

3/La politique a fait sienne l'idée et la pratique d'une autonomisation et d'une autonomie de l'économie par rapport aux autres dimensions sociales :et politiques : le social, le culturel, le politique et la politique, Elle a fait sienne l'idée et la pratique d'une autonomisation et d'une autonomie de l'économie, de la science économique par rapport aux autres sciences. Cette autonomisation et cette autonomie avaient été prônées par Adam Smith, pour fonder l'économie comme science. Mais, dès le début du XIX^o siècle, cette idée et cette pratique ont été idéologisées par un auteur, J.B Say, et elles sont devenues le libéralisme économique (à ne pas confondre avec le libéralisme politique qui ne s'est idéologisé qu'en s'appuyant sur le libéralisme économique idéologisé)) et le néo-libéralisme économique actuel comme idéologies. Or la politique s'est d'abord, au XIX^o siècle, tenue relativement à l'écart, de l'économique et de l'économie. Le principe était « Laisser faire, laisser passer, la main invisible rétablit l'équilibre dans la li de l'offre e t de la demande ». Mais, après la crise économique de 1929, qui a ébranlé les Etats-Unis et surtout l'Europe, le New Deal et Keynes se sont efforcés de faire entrer dans la politique et notamment dans l'Etat, c'est-à-dire dans l'exécutif et le législatif, l'économique et l'économie. C'est ce qu'on a ap-

pelé l'Etat dirigiste. Déjà, à partir de 1910, l'Etat (l'exécutif et le législatif) avait, aux Etats-Unis, augmenté les impôts pour les plus riches. A partir de 1929 et jusqu'en 1974, l'Etat et la politique sont non seulement dirigistes, mais redistributeurs. Autrement dit, les sommes prélevées par l'impôt notamment sur les patrimoines les plus élevés, les plus riches, est redistribué par l'Etat n France par exemple, à partir de 1945, la Sécurité sociale est créée par ordonnances et gérées par des institutions publiques de salariées. A partir de 1967, elle est gérée par des institutions politiques. L'Etat augmente l'importance des allocations familiales et rend public et politique (au sens de la politique) le Service social.

Après la guerre, la conjoncture sociale, économique, culturelle, politique (aux deux sens du terme politique) s'améliore, tant chez les ouvriers que chez les employés, dans le haut de la classe moyenne et dans la bourgeoisie capitaliste (qui, malgré les ponctions faites aux patrimoines, maintient l'excès global délégitimant , illégitimant et illégitime qu'est le capitalisme). Disons que les Trente Glorieuses ne l'étaient pas pour tout le monde. Mais la hausse de la consommation qui, en quelque sorte, assurait le plein emploi, a permis, pour tous, une amélioration économique réelle,

tandis que lentement les sociétés modernes se transformaient du point de vue social, culturel, et politique (au deux sens du terme). A partir de 1974, la hausse du pétrole, les mutations technologiques et techniques et surtout la puissance financière du capitalisme et assez vite du socialisme de marché (avant même la chute de l'URSS) ont créé, pour les individu(e)s et les groupes, le chômage provisoire ou/et permanent, la précarité. La colonisation qui avait pillé des contrées entières n'a pas permis, lors des indépendances, une reprise en main réelle sociale, économique, culturelle, politique (au deux sens du terme politique) par les pays libérés.

4/L'Etat dirigiste, nationalisateur, etc avait eu pour but d'élever le niveau des individu(e)s et des groupes les plus démunis. Par exemple, les enfants d'ouvriers et d'ouvrières sont, de 1960 à aujourd'hui, devenus seize fois plus nombreux dans les universités. Mais, si l'on peut dire, en s'occupant d'économie, la politique avait fait entrer dans la bergerie le loup capitaliste.

Ce qui se produit aujourd'hui c'est une compromission de la politique avec le capitalisme. Mais c'est le capitalisme, notamment économique, qui domine. Aux Etats-Unis comme en France en Chine, au Japon, en Russie, en Grande Bretagne, les effets des degrés d'excès délégitimants, illégitimants et

illégitimes se font directement dans la sphère de la politique. L'une de leurs manifestations est ce qu'on appelle « le pantouflage ». Un haut-fonctionnaire peut devenir PDG d'une grande entreprise économique, puis redevenir haut-fonctionnaire, puis retourner dans le privé. L'effet de ces degrés délégitimants, illégitimants et illégitimes dans la politique se répercute sur les citoyens et les citoyennes, leurs classes, leurs catégories sociale et leurs groupes sociaux. La soi-disant élite est politique et économique. Or les chercheurs-chercheuses des sciences humaines et sociales étudient assez peu - sauf quelques-uns et quelques-unes - les effets objectifs et subjectifs de ce capitalisme entré dans la politique sur les populations de cadres moyens, d'ouvriers et de précaires.

5/ L'une des manifestations du capitalisme et des capitalistes dans le social, le culturel, l'économique, le politique et la politique est la fraude fiscale. En France, elle s'élève à plus de 80 milliards d'euros. Pratiquée à haute dose par des capitalistes entrepreneurs familiaux, par les grands managers par les financiers, elle diminue les ressources données par le social et le politique à la politique et oblige la politique à se rabattre sur le social et le politique, en taxant, les produits, en augmentant les charges, etc. tout en diminuant l'impôt sur le revenu (qui repré-

sente 25% de ses ressources). La fraude fiscale - qui va jusqu'à corrompre des hommes et des femmes politiques - devient un fléau que la politique et l'Etat, aujourd'hui, aux Etats-Unis et en France, s'efforcent malaisément d'endiguer. Les sciences sociales ont à étudier les effets délégitimants, illégitimants et illégitimes de cette fraude fiscale, tant du point de vue objectif que subjectif, sur le individu et les groupes dans les classes et catégories sociales.

La conclusion, c'est vous qui la faites déjà, soit en refusant, résistant, luttant, au jour le jour, individuellement et collectivement (contre) non seulement les idéologies et les pratiques de la société moderne, mais contre le capitalisme, en lui faisant par exemple une guerre de guérilla, soit en vous résignant, soit en adhérant aux idéologies de la société moderne et à celles spécifiques au capitalisme. Le parti socialiste auquel j'ai appartenu brièvement, se résigne. A mon avis, il a tort. Il est non seulement un outil pédagogique, mais celui de la conquête du pouvoir politique, celui le plus puissant pour, avec vous, contribuer à la mise en cause sociale, culturelle, économique, politique (au sens du politique), politique (au sens de la politique! de la société démocratique oligarchique. Le PS se

résigne à se rapprocher du capitalisme social, culturel, économique et politique (au deux sens du terme), voire des idéologies de la société moderne et de leurs pratiques qui renforcent le capitalisme. Les écolos et le Front de gauche, minoritaires, essaient de dire la vérité sans se compromettre eux-mêmes dans cette résignation au capitalisme trop impliqué à la politique et sans se compromettre avec les idéologies de la modernité. Ils n'échappent pas néanmoins aux effets délétères subjectifs et objectifs des idéologies modernes et du capitalisme

Actuellement le vote utile est de barrer la route au populisme d'extrême droite qui s'établit un peu partout en Europe (Hongrie, Pologne, etc.). Mais là on entre dans un débat qui n'est pas celui proposé. Il s'agit du choix à faire sans cesse entre le dispositif sacré intérieur à l'humain et le dispositif sacré extérieur à l'humain. y compris, dans les sociétés modernes, pour ceux et celles qui sont confessionnalisés(e)s dans un des grands monothéismes ou ailleurs. Dans le dispositif sacré intérieur à l'humain, il est possible, tout en étant confessionnalisés, de coexister avec ceux qui ne sont pas confessionnalisés, Il est possible à tous d'être laïcs, sans faire semblant, pour les non confessionnalisés, d'être religieux, en n'employant pas perpétuellement le langage du bien et du mal, de la faute, de la

culpabilisation, du conseil moral et éthique sans référence au politique, mais en employant celui du légitime et de l'illégitime. Cette distinction n'est pas le tout du social, du culturel, du politique et de la politique, mais elle s'insère en eux. Il ne faut pas l'oublier.